AR Prefecture
017-217035177-20230620-DCM_2023_23-DE
Reçu le 22/06/2023

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
****
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT-SUR-MER
****
CANTON DE MARENNES
****
COMMUNE DE SAINT - JUST - LUZAC
****
DATE DE CONVOCATION 08/06/2023
DATE D'AFFICHAGE 08/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :
- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 3
- Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

****

L'an deux mil vingt et trois, le 20 JUIN à 19 heures, le Conseil de la Commune de SAINT-JUST-LUZAC, légalement convoqué le 8 JUIN 2023 par Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville en séance publique.

PRESENTS : Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, Jean Pierre MANCEAU, Claude JOUSSELIN, Pascale EPHREM, Clarice CHEVALIER, Olivier CHERE, Chantal HEBING, Jean-Jacques BOUYER, Yanick DAUNAS, Sixtine SANTA MARINHA, Anaïs BOISSON (est arrivée en retard), Martine FOUGEROUX, Serge LACEPPE, Christiane FONTAINE.

ABSENTS EXCUSES : Christine GIRAUDO (pouvoir à Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU), Christian SWATEK (pouvoir à Olivier CHERE), Willy DRILLAUD (pouvoir à Pascale EPHREM), Gaëlle GOSSELET, Jean-Lou CHEMIN

DCM N° 2023-23

OBJET : TARIFS DE LA GARDERIE ET DE LA CANTINE 2023-2024

Les tarifs de la garderie et de la restauration scolaire sont examinés et en général revalorisés chaque année au moment des vacances d'été pour l'année scolaire suivante.

Pour tenir compte de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie, il est proposé d'augmenter l'ensemble des tarifs de la façon suivante :

Soit à compter de la rentrée 2023-2024 :
- prix du repas de la restauration scolaire à **3.10 €** pour les élèves,
- prix d'un repas accompagné d'un PAI (projet d'accueil individualisé) : **1.65 €**
- prix du repas à **5,45 €** pour les enseignants dont l'indice nouveau majoré est inférieur à 465,
- prix du repas à **6,50 €** pour les enseignants dont l'indice nouveau majoré est supérieur à 465,
- prix du repas à **1,50 €** pour les emplois aidés,
- **1,50 €** par temps de garderie le matin ou le soir.

Un logiciel de gestion des services périscolaires sera installé à la rentrée. Cet outil du type « guichet familles » permettra aux parents d'inscrire leurs enfants à la cantine ou à la garderie. Ils pourront suivre leurs factures et les payer en ligne. Les dossiers devront être complétés en ligne avant toutes inscriptions. Afin de favoriser la communication entre les familles et les services administratifs de la commune, l'accès à la plateforme pourra être bloqué par la Commune, en cas de non-complétude ou de non-paiement.

La commission des finances propose que la présence d'un enfant non-inscrit (en dehors de cas imprévisibles) fasse l'objet d'une majoration ainsi le repas sera facturé **6.20 € et 3 €** en garderie.

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024, comme exposés ci-dessus.

LE MAIRE,
Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU

Le secrétaire de séance
Chantal HEIBING

MAIRIE DE SAINT-JUST-LUZAC 17320 Charente-Mme

Acte rendu exécutoire après publication du 22/06/2023 et télétransmission en Préfecture de La Rochelle.